



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION n° : 2022/020

Réunion du 31 mars 2022 à 19h00
sous la Présidence de M. Yann DUGARD, Maire.

Date de convocation : 23/03/2022

Date d'affichage : 23/03/2022

Nombre de Conseillers :

En exercice : 29

Présents : 21

Votants : 26

Présents à l'ouverture de séance : Mme Martine BAUDART, Mme Marie-Claude BERGERY, M. Francis BOLY, M. Dominique CARPENTIER, Mme Séverine CHERDON, M. Pascal COLSON, Mme Geneviève COSSON, Mme Eva DERVIN, Mme Valentine DION, M. Jean DUCASTEL, M. Olivier GODART, Mme Agnès HAUDECOEUR, Mme Nadège LAMPSON-GUEILLIOT, M. Christophe LEBON, Mme Patricia LESUEUR, M. Jean-Baptiste MACHINET, Mme Nathalie MAROTEAUX, M. Frédéric MULLER, Mme Françoise PAYEN, M. Hubert RENOLLET et Mme Magali ROGER

Excusés avec pouvoir de vote : Mme Barbara CORDONNIER CORNEVIN ayant donné pouvoir de vote à Mme Marie Claude BERGERY, M. Frédéric COURVOISIER-CLEMENT, ayant donné pouvoir de vote à Mme Agnès HAUDECOEUR, M. Marc DESGEORGES ayant donné pouvoir de vote à Mme Marie Claude BERGERY, M. Benoit LAIES ayant donné pouvoir de vote à Mme Marie Claude BERGERY, Mme Gisèle LAROCHE ayant donné pouvoir de vote à M. Francis BOLY

Secrétaire de séance : M. Frédéric MULLER

OBJET : Compte administratif budget Eau de Vrizy 2021

Vu le code général des collectivités territoriales et l'instruction codificatrice M49,

Conformément à l'article 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire a quitté la salle afin que soit voté le compte administratif 2021 du Budget Eau de Vrizy ;

Vu la désignation de Mme Françoise PAYEN, 1^{ère} adjointe pour présider la séance ;

Le Conseil Municipal arrête le compte administratif 2021 du budget eau de Vrizy comme suit :

- Section d'investissement : 1 307.19 €
- Section de fonctionnement : 26 976.77 €

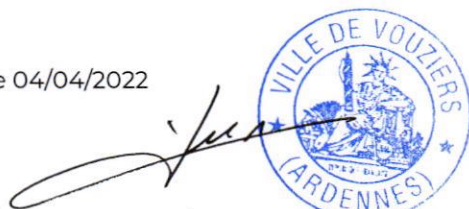
Vu l'avis favorable de la commission des finances du 22 mars 2022,

Après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'approuver le compte administratif 2021 du budget Eau de Vrizy**
- **D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous actes et pièces quelconques liés à cette délibération.**

Fait en mairie le 04/04/2022

Le Maire,
Yann DUGARD



Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en sous-préfecture le :
Et de sa publication ou notification le :